

AG APPC 2009

Le Quorum étant assuré, nous pouvons ouvrir l'assemblée générale ordinaire de l'Association des Plaisanciers du Port du Conquet.

Tout d'abord : bienvenue à MM les élus, aux représentants de la CCI et de la station SNSM, aux pdts du CD29 et des autres associations, à Mesdames et Messieurs les membres et non membres de l'APPC.

Le programme que nous avons prévu est la suivant :

- Rapport moral et rapport financier
- Intervention CCI
- Intervention Paul VINAY sur le Grenelle de la mer , et succinctement sur le PNMI . **Non prévu à l'ordre du jour qui vous a été adressé.**
- La parole à D Quentel sur la SNSM
- Réponse aux questions écrites)
- Intervention des élus s'ils le souhaitent
- Renouvellement du tiers sortant .
- Et pour terminer , la Tombola.

Pour faciliter le déroulement de la séance , si vous avez des questions, merci de les poser à la fin.

NOUS FERONS NOTRE POSSIBLE POUR TERMINER VERS 18H30 , AFIN DE PROFITER AU MIEUX DU POT QUE PHILIPPE FORNY , YVON CORNEN ET QUELQUES EPOUSES , NOUS ONT PREPARE.

TOUT D'ABORD, LES PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DEPUIS L' AG DE 2008

- **Initiation /Formation**

- 3 séances d'initiation aux nœuds de pêche et montage de ligne
Nous avons proposé un stage matelotage ainsi qu'un stage « moteur », qui l'année précédente avaient eu du succès, mais nous n'avons eu qu'1 demande pour chacun de ces 2 stages .

- **Actions relatives à la Sécurité**

- le 4 juillet dernier organisation de démonstrations d'équipements de sécurité, à l'aide de la SNSM et du Club de plongée. L'objectif était de réaliser des ateliers permettant aux plaisanciers de voir de près et de participer à la mise en œuvre d'équipements de sécurité comme les feux à main, les extincteurs, les brassières auto-gonflables, mais aussi la préparation d'un remorquage et l'initiation aux gestes de premier secours Une quarantaine personnes sont venues , Nous attendions un peu plus de gens
- Je remercie au passage le personnel de la station SNSM et particulièrement D QUENTEL et G BOSCH, ainsi que Michel LANGLOIS qui a testé en situation réelle un gilet à gonflage auto. (Au passage, remarque sur **vissage bouteille**)
- Par voie de presse, en début de saison, incitation des plaisanciers à porter une brassière lors des transferts par annexe, notamment du fait de la présence d'un dauphin facétieux dans le port. Suite à pétition recueillie par Jo Larssonneur, nous avons adressé un courrier à la CCI, avec copie CG et Mairie.
- Nous avons aussi envisagé, un stage de secourisme, que d'ailleurs plusieurs épouses avaient réclamé à la suite de la présentation faite par D Quentel lors de l'après-midi sécurité du 10mai 2008. Mais une seule demande était insuffisante!

- **Au niveau du port,**

- Enlèvement des câbles électriques situés sur la grève et les rochers , coté Kermorvan (2.3 t) Intervention efficace du CG, suite à notre demande. Participation de la Mairie, de l'APPC et 2 non APPC grâce aux volontaires dont trois extérieurs à l'APPC.

- Remise en état du bas de la descente d'accès à la grève située côté Kermorvan. Opération remarquablement menée par la CCI, la Mairie et quinze volontaires, dont 5 ne faisaient pas partie de l'APPC.
- Deux réunions avec CCI, début saison et fin de saison. Dec 2008 et juin 2009 où nous avons beaucoup insisté sur
 - Le maintien en état des mouillages
 - La cohérence de l'amarrage des bateaux
 - Le rangement des annexes
 - Le maintien en état de propreté des cales. Point important car il y va de la sécurité des personnes
 - La disponibilité de la zone de travaux du Croaë
 - Le stationnement aux abords de la cale St Christophe
- **En outre, rappel du conseil portuaire** et actions conduites concernant le stationnement sur port, police, la révision du règlement de port, l'aménagement du port. (projection aménagements envisagés) rappeler que simple projet (phase financement à suivre) Mr LE GAC pourra peut-être nous en dire un mot tout à l'heure
- **Site internet APPC** : Michel va maintenant nous en parler. C'est le moyen de communication qu'il me paraît essentiel de développer / privilégier, autant pour la transmission en direct d'infos que pour l'accès à des sites intéressants, notamment celui de l'APPC.
- **Ensuite, un mot sur la FEDERATION** :

On peut dire que l'action de la Fédération a permis de dévier les boulets du permis et des quotas de pêche. Mais Paul VINAY nous en parlera tout à l'heure

Nous avons en fin d'année fait un sondage pour nous assurer s'il était envisageable de voter l'adhésion en bloc, de l'APPC à la Fédération.

Résultats : **pour 48, contre 10, non exprimé 50.**

Donc pas pensable de proposer un vote en AG sans faire beaucoup de mécontents, voire de démissionnaires, ce qui n'est pas notre objectif.

Cependant, depuis la dernière AG il y a eu une trentaine de nouveaux adhérents à la Fédé. Bien que je respecte la position de chacun, j'encourage le plus possible de gens à suivre cette voie.

Car encore une fois, ce n'est pas notre petit village gaulois qui pourra agir seul à Paris et à Bruxelles.

- **Situation du PNMI.** Paul nous en parlera.

Juste un point concernant les questionnaire sur carénages adressés aux plaisanciers au printemps dernier. Compte tenu du niveau de réponse des plaisanciers du Conquet (1 sur 260), alors que dans les autres ports de la zone « PNMI » ,le taux de réponses est de l'ordre de 20%, le PNMI envisage de revoir sa stratégie de communication.

PREVISIONS POUR PROCHAINS 12 MOIS

- Stages si suffisamment de gens intéressés

- Continuation de l' action sur la sécurité à envisager peut-être de façon plus large avec d'autres Association

- Poursuivre les améliorations qui doucement mais j'espère sûrement se mettent en place. (Rappel du plan d'action avec CCI)

- essayer d'augmenter les effectifs de l'APPC 110 /120 sur 250 plaisanciers

- Concours de logo

- L'augmentation de la cotisation à l'APPC n'est pas envisagée . Pour mémoire, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2003, ou il avait fallu passer de 10 à 15 € pour réajuster les comptes.

Au passage merci d'avoir bien répondu au message de la lettre de vœux concernant le règlement de votre cotisation > 93 % payées avant l'AG